



VILLE DE CILAOS

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

AVIS DE PUBLICITE

EXPLOITATION ECONOMIQUE D'ACTIVITES INNOVANTES SUR LE PLATEAU SPORTIF « Luçay MAILLOT » DU CENTRE VILLE DE CILAOS

La Ville de CILAOS est l'autorité compétente pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence en vue de délivrer des AOT (autorisation d'occupation temporaire) générant une exploitation économique par l'occupation ou l'utilisation du domaine public.

En vertu de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, lorsque le titre d'occupation du domaine public permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Objet de la mise en concurrence

La présente mise en concurrence a pour objet la sélection d'un candidat en vue de la délivrance d'une AOT à caractère économique sur le domaine public pour l'exploitation d'activités innovantes et de plein air situé sur zone délimitée sur le plateau sportif « Luçay Maillot » au centre ville de CILAOS.

Caractéristiques de l'occupation

Lieu : Zone délimitée sur le Plateau sportif « Luçay Maillot » au centre ville – Rue du Père Boiteau (la délimitation de l'espace est effectuée par le service gestionnaire de l'infrastructure)

Surface maximale disponible : 900 m²

Activités autorisées :

Principale : activités de loisirs innovantes et éco responsables

Secondaire : location de matériel

Durée de l'AOT

L'autorisation délivrée est valable un (1) mois durant les vacances solaires de janvier 2023.

Conditions d'occupation

- L'occupation fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour une durée d'un mois et sera strictement destinée à l'utilisation déclarée dans l'AOT ;
- Tous les aménagements sont à la charge de l'occupant. La structure devra être démontable ;
- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle ; Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous location.
- L'occupation peut-être suspendue à tout moment pour des besoins d'intérêts généraux notamment dans le cadre de l'aménagement du plateau sportif sans dédommagement en nature ou financier de la ville ni de remboursement de la redevance.

➤ Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Commune de CILAOS ;

Montant de la redevance

En contrepartie de l'occupation privative du domaine public, l'occupant s'acquittera d'une redevance d'occupation conformément aux principes énoncés par délibération du conseil municipal du 10 janvier 2023 Affaire N° 8, à savoir un forfait mensuel de 500 euros (Cinq Cent Euros).

Critères d'attribution

- ↪ Qualité commerciale, économique et touristique du projet
- ↪ Qualités professionnelles au regard des activités envisagées
- ↪ Dispositifs d'encadrement des activités
- ↪ Le respect de l'environnement

Conditions de dépôt des candidatures

Le dossier sera composé d'un courrier de demande décrivant l'activité, son déroulement et son organisation ainsi que les pièces indiquées ci-dessous :

- pièce d'identité du candidat
- Coordonnées et statut de la société, extrait de Kbis de moins de 3 mois
- Descriptif de l'activité avec caractéristiques techniques, photo et schéma détaillé de l'implantation (précision sur le matériel utilisé)
- Description des moyens techniques et humains prévus
- Expérience professionnelle, agréments, certificats en lien avec les activités
- Certificats de conformité du matériel fourni tant pour l'activité que pour la location
- Les attestations d'assurances en cours de validité
- Planning prévisionnel d'utilisation (horaire d'ouverture et de fermeture)
- Tous les éléments que le candidat jugera utile à la compréhension et à la valorisation de son projet

Date de dépôt du dossier de candidature

Le dossier dûment complété et accompagné des pièces à fournir sera à adresser à :

Monsieur le Maire de CILAOS
Direction Générale des services
66, rue du Père Boiteau - BP 01
97413 CILAOS

Durée de publicité :

L'avis de publicité sera consultable DU JEUDI 12 JANVIER 2023 au LUNDI 16 JANVIER 2023 à 16h30 sur le site internet de la ville de Cilaos.

Contact : Il appartient aux candidats de se rapprocher du Service des Sports afin d'obtenir toute information complémentaire au 0262 31 73 13 ou par mail : sport@ville-cilaos.fr

Les dossiers reçus seront analysés pour prise de décision sur les candidats choisis. Un courrier sera ensuite adressé à chaque candidat pour l'informer des suites qui ont été données à sa demande.

LE MAIRE



Jacques TECHER



VILLE DE CILAO

EXPLOITATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

VILLE DE CILAO

Avis de publicité préalable à la conclusion d'occupations temporaires du domaine public pour une exploitation commerciale

ANNEE 2023

PROCEDURE DE PUBLICITE PREALABLE (site internet de la ville et affichage à l'Hôtel de Ville)
Article L.2122-1-1 L.2122-1-2 L.2122-1-3 et L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Cette procédure est librement organisée par la Collectivité gestionnaire du domaine public, elle doit s'appuyer sur des critères préalablement annoncés dans la publicité assurant l'égalité de traitement des candidats

Nature de l'élément installé sur le domaine public	Lieu	Surface de l'emplacement	Date de l'exploitation	Tarif(s) d'occupation	Date limite de remise des dossiers de candidatures	Critères de sélection	Service Gestionnaire
ACTIVITES DE LOISIRS INNOVANTES ET ECO RESPONSABLES et LOCATION DE MATERIEL	Plateau Sportif du centre ville	900m ²	janv-23	Selon délibération en vigueur du Conseil Municipal du 10/01/2023	18-janv-23	Qualité commerciale économique et touristique qualités professionnelles dispositif d'encadrement activités ludiques et innovantes	Direction des Services des Sports